

SAINT-MARTIN A LA BIBLIOTHEQUE VICTOR COUSIN

2e partie

3. DEUX LETTRES DE GENCE A COUSIN (1828, 1838)

Deux amis de Saint-Martin: Gence et Gilbert: Oeuvres commentées. Ce livre, paru en 1982, dans la série "Documents martinistes", contient la plus complète bio-bibliographie à ce jour des deux dernières liaisons en date du Philosophe inconnu, à l'approche qu'il pressentait, qu'il sentait, du départ vers les cercles de purification. Gilbert, dont on sait quelle place capitale il a occupé dans la transmission du fonds Z, mena Saint-Martin à Gence, il n'en est pas moins resté le plus intime, le confident, le compagnon de promenades. Je ne puis que renvoyer au gros volume référé à l'instant, avant de verser au dossier deux lettres de Jean-Baptiste-Modeste Gence (1755-1840) à Victor Cousin. Non pas, toutefois, sans avoir encore porté mention de la Notice biographique sur Louis-Claude de Saint-Martin, ou le Philosophe inconnu (Paris, Migneret, 1er septembre 1824) publié par Gence (fac-sim. ap. op. cit.): c'est à jamais une pièce de choix de la bibliographie saint-martinienne.

En préambule, l'extrait d'un article de Gence non repris dans les Oeuvres commentées, parce qu'il est ici topique entre tous: "Philosophie. Cours de M. Cousin, suite et fin du quatrième article", dans l'observateur des sciences, de la littérature, des arts... journal hebdomadaire, dimanche 21 septembre 1828, n°134, pp. 579-580.

"Si l'on met à part cette tendance vers l'unité infinie à laquelle nous porterait la cause rationnelle en s'unissant à notre propre raison, quelle progression d'idées ne faut-il pas pour éllever l'entendement à des notions au-delà de toutes limites, et arriver à l'idée de la substance cause, qui explique tout, hors le commencement des choses coexistantes avec cette même cause antérieure à la création!

Le verbe grammatical comprend bien, mais de loin, l'idée d'une substance-cause, et même le moi rationnel par rapport à Dieu, l'expression absolue, IL EST: car le moi appartient proprement à l'homme s'exprimant lui-même. Malgré cette métaphysique élevée du langage, le théosophe Claude Saint-Martin avait pensé que les notions générales ou abstraites ne sont pas simplement conçues ou aperçues par notre esprit, comme l'avaient cru Descartes et Leibnitz, mais qu'elles sont reçues en nous par la méditation. M. Cousin va plus loin: non seulement les notions que Kant laisse dans le sujet après les en avoir séparées, deviendraient purement objectives; mais la raison elle-même nous serait impersonnelle, quoique le verbe, si éloigné de sa sublime acception, renferme encore, dans le sens le plus simple, l'affirmation rationnelle de l'être qui parle. On l'a même appelé le verbe substantif. Il ne paraît affirmationnel voltif que par le transport du sujet dans l'objet, ou par l'attribution de l'action à la pensée.

Au fond, la conscience du moi est la pensée du vouloir. Le moi de la volonté est aussi la pensée, mais c'est celle de l'acte; c'est le moi intentionnel, qui ne peut être tel que par l'attention, d'où naît l'intention morale."

*
* *

Les deux lettres de Gence à Victor Cousin sont conservées dans le volume 230 de la correspondance de celui-ci et suivies, dans le volume 231, de deux lettres de ... Gilbert, mais ce n'est pas le bon, je veux dire le nôtre. (En revanche, c'est le bon

Baader -Franz von Baader- qui a écrit en 1819 à Cousin une assez belle lettre d'où Saint-Martin est absent, conservée dans le vol. 215.)

Notre édition est fidèle à l'autographe sous la seule réserve que quelques accents manquants ont été rétablis et, d'autre part, quelques capitales initiales sans autre signification que le respect d'un usage désuet (par exemple le "L" de l'article défini dans le cours d'une phrase) ont été réduites.

A

L.a.s. (n° 2207). 4ff., 15x18 cm. Timbre: "Bibliothèque de Mr Cousin".

Je vous ai adressé, Monsieur, avec une Notice sur Claude S.Martin, une Analyse des Principes de la Connaissance humaine d'après Descartes. Je me suis permis d'y joindre quelques remarques, notamment sur votre philosophie rationnelle, élevée jusqu'au Verbe même, jusqu'à l'homme-Dieu; ce qui, je l'avoue, m'a paru aller un peu loin. J'ose croire, Monsieur, que la philosophie spirituelle seule, ou même la philosophie divine ou plutôt la théosophie, peut admettre de tels rapports: encore, n'est-ce que symboliquement que nous pouvons, dans ce monde sensible, avoir quelque aperçu des vérités théosophiques. Le Tableau que je vous soumets, Monsieur, peut montrer que la philosophie sans doute (objet de la 4e colonne) est la dernière science acquise après les sciences physique et morale, qu'elle gouverne; mais elle n'est point, selon moi la dernière comme objet ou but principal ou primordial. Et la science intellectuelle, pour l'homme et dans l'homme, n'a pu aussi, à mon avis, être considérée suivant cet ordre comme pouissance, mais comme moyen. Vous en faites vous-même, Monsieur, si je ne me trompe, une Méthode. J'ai peine à concevoir qu'elle puisse créer, ni même dominer toutes les autres sciences, et surtout la théosophie, objet principal de la science. Pourrait-elle dominer le symbole, je ne dis pas seulement celui que donne la révélation et qui me paraît être un objet à part, mais celui qu'elle crée elle-même comme signe visible, et qui ne peut aller plus loin que l'expression figurée. Certes la philosophie embrasse les sciences physique, morale, et l'intellectuelle même, considérée comme chose observée. Elle domine proprement les langues, les arts mécaniques et libéraux, l'économie sociale même, comme l'offre le tableau que je livre, Monsieur, à votre vue philosophique. Mais seulement elle marche (sans doute en s'élevant) vers le Principe, qui embrasse et domine tout. Elle comprend les idées de relation, les relations elles-mêmes, soit des faits aux lois, soit des lois particulières aux lois générales; et de là, elle tend à son Principe, au terme de toutes les relations, qui est l'unité, l'absolu. Toutes ces relations elles-mêmes sont toutes des abstractions et je ne crois pas que vous puissiez faire de la philosophie l'intelligence absolue. Elle peut être une lumière; mais ce n'est même que figurément qu'elle serait un reflet de son principe. Elle peut aussi être une autorité; mais c'est par une autorité supérieure qu'elle le devient. Votre philosophie, Monsieur, est trop éclairée et trop élevée, pour ne pas voir qu'en parlant surtout au grand nombre d'auditeurs qui se forment à votre instruction, ils pourraient ne pas vous comprendre de la même manière que vous vous comprenez vous-même. Ils ont souvent besoin d'aller plutôt de l'imagination au jugement, que du jugement à l'imagination, dans des sujets éminemment philosophiques, où l'extension donnée aux mots soit en amplifiant l'idée soit en figurant l'expression, peut envelopper la pensée abstraite, que vous voulez très-bien séparer de tout ce qui n'est pas elle. Vous voyez, Monsieur, que j'ai assisté à votre cours; et sans admettre rigoureusement cette création et cette

prédominance, que vous prêtez à la philosophie, je crois que votre direction méthodique dans l'Introduction, appliquée aux faits de conscience et aux faits généraux des diverses sciences, pourrait présenter une histoire raisonnée des notions générales; et offrir ainsi des résultats pratiques, en montrant par ce qui a été produit dans la philosophie, ce qui peut rester à produire, et par quels moyens on peut l'opérer &c. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la plus haute considération,

Votre très humble serviteur

J.B. M. Gence
rue Ste Croix de la Bretonnerie
n° 22.

Paris, 2 mai 1828.

P.S. J'envoie à Monsieur Cousin un autre exemplaire de l'Analyse des Principes de Descartes à part de la Notice sur Saint-Martin; et je le prie de me pardonner l'espèce d'improvisation et le griffonnage de ma lettre.

(signé:) Gce

B

L.a.s. (n° 2208). 2ff., 13x17 cm. Même timbre que dessus.

Monsieur,

La décision du 22 mai 1835 que vous avez contribué à faire rendre, concernant mes éditions latine et française de l'Imitation de J.C., mises par vous à l'usage des collèges de l'Université, m'autorise à solliciter votre médiation auprès du Ministre de l'Instruction publique auquel vient d'être envoyée, le 12 mai courant, ma demande faite au Roi d'être nommé membre de la Légion d'honneur. L'opinion générale, en Allemagne comme en France, a confirmé les motifs de votre décision. Vous me connaissez assez pour penser que je suis et serai toujours plein d'une profonde conviction de la haute Raison qui éclaire la philosophie morale dont vous faites profession, et qui est celle du livre que j'ai tâché de ramener à sa pureté littéraire primitive.

Je serai fort heureux si vous m'êtes favorable, en me recommandant, sous ce rapport, au Ministre de l'Instruction publique.

Votre très humble
et dévoué serviteur

(signé:) J.B.M. Gence
rue Ste Croix de la Bretonnerie
n°22.

Paris, 14 mai 1838.

(Au verso de la 4e page du feuillet plié en deux:)

A Monsieur
Monsieur Victor Cousin
Pair de France, professeur de
philosophie, membre de l'Académie
française et du Conseil royal de
l'Instruction publique.

A la Sorbonne,
à Paris

(Cachet postal supérieur:)

C-Levée de 10h1/2 du M.

(Cachet postal inférieur, en partie inlu:)

1838

* * *

Un exemplaire de la Notice biographique... de Gence a été conservé dans la bibliothèque personnelle du destinataire de l'envoi: "A monsieur Cousin de la part de l'auteur." (coté 1096 (2)) Sans date ni autre mention manuscrite, d'aucune main, que l'envoi de Gence.

EPILOGUE: VICTOR COUSIN ET SAINT-MARTIN

La logique concourt avec l'équité à faire conclure sur Victor Cousin lui-même et ce Saint-Martin que nous venons de rencontrer comme d'habitude dans son entourage. Or Cousin, de même que tout un chacun en son temps, comptait le Philosophe inconnu à l'horizon de son panorama intellectuel et spirituel, au sein de son histoire de la philosophie. Il en mesure, comme tout un chacun en son temps, la stature à une échelle qu'on redécouvre péniblement aujourd'hui. Mais Saint-Martin en soi ne l'arrêta guère, l'originalité de sa doctrine lui a presque échappé. En revanche, Cousin trouve dans ce théosophe, ce mystique, disait-il en simplifiant pour les besoins de sa cause qu'on va dire, un exemple frappant du genre. Le martinisme relève du mysticisme et il est du XVIII^e siècle: voilà pourquoi Cousin s'intéresse pour Saint-Martin. Les cours en Sorbonne de 1828 et 1829, fameux, ont marqué le second point, le premier tient à son historiographie de la philosophie, d'où lui vint une philosophie, si l'on peut dire, qu'il qualifia éclectisme.

Au siècle des Lumières et des illuminés, Victor Cousin présage la formule rabâchée de Jasinski, quatre systèmes philosophiques: le sensualisme (Locke, Condillac), l'idéalisme (Berkeley, les Allemands), le scepticisme (Voltaire, Hume), enfin le mysticisme dont les parangons seraient Swedenborg et Saint-Martin. Ce dernier a réagi contre les excès du scepticisme en versant lui-même dans des excès auxquels les mystiques ne sont, en général, que trop portés. Sans scepticisme point de martinisme.

Cependant, les quatre systèmes qui remplissent la philosophie du XVIII^e siècle sont antérieurs à la philosophie du XVIII^e siècle. Cousin les rencontre à toutes les grandes époques de l'histoire de la philosophie, parce qu'ils ont leurs, dit-il, leurs

racines dans l'esprit humain. Même le mysticisme appartient à l'histoire de la philosophie, de par sa nature, car, si Cousin, n'emploie pas le terme de théosophe, il veut que le mysticisme, à la Swedenborg et à la Saint-Martin exemplairement, advienne quand la réflexion opère une sorte de compromis entre la religion et la philosophie elle-même.

Ce compromis a ses dangers certains et n'est pas satisfaisant dans son principe. En fait, les quatre systèmes distingués par Cousin, sont utiles à ses yeux. Victor Cousin commencera sa carrière en adhérant à la réaction spiritualiste contre les Lumières, entendons les Lumières françaises, qui sont irréligieuses.

Puis, comme il y a du bon dans les quatre systèmes et que nul d'entre eux ne suffit, une synthèse s'impose du meilleur partout, et c'est l'éclectisme. Afin d'éviter l'écueil du syncrétisme, Cousin s'en remet à une double méthode à la fois psychologique et historique. Alors, Saint-Martin aussi doit être mis à contribution, puisque c'est un maître du mysticisme, un maître théosophe, traduirons-nous.

*
* * *

Le Saint-Martin de Jacques Matter, quoiqu'il contienne sans doute davantage d'information, ne vaut pas le Caro en intelligence ni en sympathie personnelle. C'est, en somme, aussi un classique. Dans l'un de ses billets de circonstance, Matter parle à Cousin du Philosophe inconnu. Le texte s'ensuit, d'après l'autographe (Mss français 239, p. 3432).

Monsieur,

Je viens de consulter quelques manuscrits de Saint-Martin qui avaient passé des mains de son ami Gilbert dans celles de Mr Léon Chauvin, si j'ai été bien renseigné.

Mr Didier m'apprend que vous possédez également quelques manuscrits du célèbre mystique: permettez-moi d'aller demain matin vous prier de m'en dire un mot.

On m'assure qu'on est sûr de vous trouver avant midi.

Agréez, Monsieur, tous mes attachements.

(signé:) Matter

Ce lundi 18 février (1861).

Quant au premier paragraphe de sa lettre, Matter avait été, en effet, bien renseigné. Quant à M. Didier, son éditeur, selon le deuxième paragraphe, il prêtait à un riche. Mais Saint-Martin ne recherchait que la richesse en rentes d'âmes. Comment rater l'occasion de terminer là-dessus?

*
* * *

NOTE

A- Sur la provenance des pièces étudiées.

1- La collection des ouvrages imprimés de Saint-Martin a toutes chances, compte tenu des cotes, de provenir de la bibliothèque personnelle de Victor Cousin.

2- Les papiers d'Elme Caro ont toutes chances d'avoir été versés à la bibliothèque Victor Cousin par la famille après le décès de leur propriétaire.

3- Les lettres de Gence et de Matter appartiennent de toute évidence à la bibliothèque personnelle de leur destinataire: Victor Cousin lui-même.
(Renseignements fournis par Mme Py, dont grand merci.)

B- Sur Eugène Stourm.

La meilleure notice biographique sur "Auguste" (sic) African, dit Eugène Stourm, est celle de Quépat, en 1887 (voir sa principale source in fine). Elle est reproduite ci-dessous.

STOURM (AUGUSTE-AFFICAN) (fils de Paul-Nicolas Stourm, né à Vic (Meurthe) en 1755, ancien président de la Cour impériale de Metz, décédé en novembre 1839) naquit à Metz, le 20 juillet 1797.

Entré fort jeune dans la magistrature, il fut successivement substitut à Troyes, puis à Paris où l'appela M. Dupin qui avait eu occasion d'apprécier son talent (1829).

Peu d'années après, la politique lui fit abandonner une carrière si bien commencée. Il fut élu député de l'Aube, en octobre 1837. Trois fois les électeurs de ce département lui donnèrent leurs suffrages presqu'unanimes.

Pendant le cours de ses fonctions de député, M. Stourm acquit à la Chambre une réputation et une autorité bien justifiées. Les questions dont il s'occupa plus spécialement furent celles des chemins de fer, des patentnes et des sucres.

En 1838, il s'associa à Odillon Barrot pour fonder le chemin de fer de Paris à la mer.

Plus tard, il devint (1846), avec Péreire, Enfantin, Simons, directeur des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, après avoir créé celui de Montereau à Troyes.

Durant les discussions relatives aux patentnes, il proposa, lors de l'élaboration de la loi de 1844, un amendement en faveur des ouvriers agricoles, cité dans tous les recueils.

Enfin, la question des sucres lui fournit le texte d'une brochure et surtout d'un discours célèbre au sujet du système colonial, discours auquel Lamartine crut devoir répondre : « Il m'est impossible, en succédant à un aussi savant orateur, de ne pas me sentir pénétré d'un sérieux respect pour mon adversaire » (12 mai 1843).

M. Stourm fut nommé conseiller d'Etat à l'élection (par 436 voix sur 710 votants), un des premiers sur la liste, par l'Assemblée constituante de 1848, dont il faisait partie (il avait été élu toujours dans l'Aube

le quatrième sur sept, par 42.291 suffrages). La présidence le maintint dans ces fonctions de conseiller d'Etat, où il eut l'honneur de rédiger et de défendre la loi de 1853 sur les pensions civiles, laquelle subsiste encore malgré les attaques qui ont été dirigées contre elle.

Les rapports et les discours de M. Stourm à ce sujet, sont souvent cités.

Vers la fin de 1853, l'empereur appela M. Stourm à la direction générale des postes, où il rendit d'éminents services dont tous les partis ont conservé le souvenir. L'organisation des bureaux ambulants, la création du service des petits paquets, le développement des autres réseaux postaux, d'heureuses négociations avec l'Angleterre, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Belgique et la progression constante du produit net fourni par la poste au budget, sont les signes caractéristiques de son passage bienfaisant à la tête de cette administration. Il la quitta en 1861, époque à laquelle il fut nommé sénateur.

Il était déjà grand'croix de la Légion d'honneur.

M. Stourm est mort à Paris, le 9 décembre 1865.

Il a publié : *Code des municipalités* (avec Gillon), Paris, 1833, in-12. — *A Fourier* (vers), Paris, 1836, in-8° de 8 pages. — *Opinion sur la question des sucres*, Paris, 1840, in-8° de 64 pages. — *Essai de poésies phalanstériennes*, Paris, 1841, in-8° de 16 pages.

Cette notice a été rédigée d'après des notes communiquées par M. Stourm fils.

Consultez aussi : *Dictionnaire des contemporains*, par Vapereau, 1^{re} édit., p. 1623.

QUEPAT, M. pseud. Dictionnaire biographique ... de la Moselle, etc. 1887.

Outre le Vapereau, dont Quépat porte mémoire, voir aussi la notice des Mémoires de la Société d'agriculture du département de l'Aube, XX (1856), p. 456, et celle du Dictionnaire des parlementaires français, 1889-1891, par A. Robert et G. Cougny, qui lui restituent ses prénoms exacts, précédés d'un prénom par lui ajouté: Dominique-Augustin-African.

Cependant, l'étude définitive, à ce jour, sur "Un Lorrain, troyen d'adoption. Augustin African Stourm, 1797-1865" (et sa famille) est due à François Turquet, inspecteur des Finances, qui avait épousé Renée-Marie Leprince Ringuet, dont la mère, était une petite fille de notre éminent personnage; cette étude a paru dans La Vie en Champagne, septembre 1975, pp. 7-14.

A René Stourm, fils d'Eugène et économiste, Quépat consacre aussi une notice, plus courte. Voir aussi le Dictionnaire national des contemporains, 1901-1918, par C.E. Curinier.

Eugène Stourm est l'auteur d'une longue et singulière étude qui fit date et que Caro rangeait parmi les très rares témoignages qu'il connut en faveur de Saint-Martin: "Etudes philosophiques sur St.-Martin", Le Christianisme, journal populaire, janvier et avril 1837. Ce texte a été commodément reproduit par Frank P. Bowman (Les Cahiers de Saint-Martin, III (1980), pp. 81-105), avec une brève introduction (p.79-80) sur l'intérêt et la sympathie pour Saint-Martin des fouriéristes dont était Stourm et qui publiaient, entre autres, le Christianisme. A leur propos, Bowman forge avec bonheur l'expression "socialisme théosophique" (p.80).

Parmi les nombreuses collaborations journalistiques de Stourm, distinguons celle qu'il accorda à L'Echo de l'Ouest (ce dernier mot est celui que Caro a si mal écrit qu'on ne peut que le deviner).

Enfin, l'arrière-petit-fils d'"Eugène" Stourm, Monsieur André Stourm a bien voulu nous assurer, le 21 septembre 1992, qu'il ignorait tout du sort des papiers de son aïeul et de leur éventuelle localisation présente, tout en nous fournissant de précieux renseignements.

R.A.